



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Lycée général  
et technologique  
Louis Majorelle – TOUL**  
0540066D

**Jean LOPES**  
Proviseur

Affaire suivie par  
Sandrine GUYOT  
Téléphone :  
03.83.43.83.95  
Courriel :  
Sandrine.guyot@ac-nancy-  
metz.fr  
Adresse postale :  
BP 30306  
54201 Toul cedex

Courriel :  
ce.0540066@ac-nancy-metz.fr

Toul, le 30 août 2021

Le Proviseur  
Aux parents d'élèves du lycée  
Majorelle

**Objet : Organisation de l'accueil des élèves - année scolaire 2021-2022.**

Madame, Monsieur,

L'ensemble des membres de la communauté est ravi de pouvoir accueillir votre enfant au lycée Majorelle, en présentiel.

La rentrée scolaire s'effectue toutefois dans un contexte particulier, avec un protocole sanitaire ajusté et une présence obligatoire de tous les élèves.

Je souhaite vous informer des mesures mises en place dans ce cadre, afin de garantir, avec les contraintes existantes, le maximum de sécurité pour l'ensemble des usagers de l'établissement.

Votre enfant est accueilli au lycée Majorelle, au restaurant scolaire et à l'internat selon son emploi du temps du lundi au vendredi.

La distanciation physique ne pouvant pas être mise en place de façon satisfaisante, le port du masque est obligatoire dans tous les locaux de l'établissement. Il n'est cependant pas obligatoire dans la cour sauf dans la file d'attente du restaurant scolaire y compris sous les chapiteaux à l'extérieur.

Les déplacements à l'intérieur du lycée s'effectuent en respectant des sens uniques de circulation par bâtiment. Tous les usagers doivent se désinfecter les mains en entrant au lycée puis avant d'entrer dans les salles de cours, au réfectoire, à l'internat, dans les bureaux.

Les salles sont aérées et nettoyées avant l'arrivée des élèves le matin, cependant il est impossible de nettoyer les tables et chaises entre chaque heure de cours. A l'occasion des changements de salles, les élèves et les professeurs auront à leur disposition, dans chaque salle de classe, un pulvérisateur de produit virucide et chaque élève aura l'obligation de nettoyer sa place avant de s'installer. Les salles seront aérées tout au long de la journée par les professeurs.

Lors de la prise des repas, les élèves veilleront à quitter leur masque uniquement lorsqu'ils seront assis devant leur plateau, le téléphone portable sera interdit pour des raisons sanitaires. Les cruches seront également retirées, les anciens élèves utiliseront leur gourde fournie par le lycée et les nouveaux se verront délivrer gratuitement une gourde en début d'année scolaire.

Nous avons amélioré les conditions d'accueil des usagers en installant des capteurs de détection de CO2 dans toutes les salles et des purificateurs d'air UV dans les lieux sensibles.

Si vous remarquez des symptômes « COVID-19 » chez votre enfant, merci de nous le signaler. Il est également important que vous leviez le doute en consultant immédiatement votre médecin de famille. En cas de suspicion, il ne doit pas se rendre au lycée.

Votre enfant recevra une information complète dès ses premiers jours au lycée.

Le pass-sanitaire n'est pas obligatoire et ne sera pas demandé aux usagers. Cependant, en cas de cas contact, les élèves n'ayant pas un schéma vaccinal complet (deux doses de vaccins + 7 jours) suivront les cours à distance pendant une période de sept jours.

La vaccination des 12-17 ans constitue aujourd'hui un enjeu essentiel de santé publique et va contribuer au bon déroulement de l'année scolaire. Aussi, il est souhaitable qu'un maximum d'élèves puisse être vacciné avant la rentrée. Si votre enfant ne l'est pas encore, je vous invite dès à présent à engager cette démarche en prenant rendez-vous sur les sites [sante.fr](http://sante.fr) ou [vitemadose.fr](http://vitemadose.fr).

Pour faciliter le processus de vaccination, l'Education Nationale se mobilise également dès la rentrée.

Ainsi, les lycéens et les étudiants de notre établissement, qui n'auraient pas encore reçu une première injection, auront la possibilité d'être vaccinés dans le cadre scolaire.

Cette opération est conçue en partenariat avec les professionnels de santé publique et les centres de vaccination. Les modalités d'organisation propres à notre établissement vous seront précisées très prochainement.

Pour que cette campagne soit une réussite, vous trouverez ci-joint un kit du Ministère des solidarités et de la santé, contenant :

Une notice explicative pour les élèves et leurs familles

**Un formulaire d'autorisation parentale pour les seuls 12-16 ans qu'il est nécessaire de nous retourner dès à présent à l'adresse suivante : [ce.0540066@nancy-metz.fr](mailto:ce.0540066@nancy-metz.fr) ou à déposer à la vie scolaire ou à l'infirmerie pour le 6 septembre 2021, délai de rigueur pour pouvoir organiser rapidement la campagne de vaccination.**

Le questionnaire pré-vaccinal qui devra être apporté par votre enfant le jour de la vaccination.

Les élèves de 16 ans et plus seront vaccinés après accord de leur part.

Bien évidemment, les élèves et étudiants de plus de 18 ans, qui n'auraient pas encore engagé le processus de vaccination, pourront bénéficier du dispositif.

Nous sommes conscients que ces mesures sont astreignantes pour chacun, mais soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour proposer le meilleur accueil possible à votre enfant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,



Jean Lopes